

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 12 fr.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 c. Faits divers... 75 c.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 38. A EWIG, Rue Talbot, 40.

Les abonnements de trois mois peuvent être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, le 21 Mars 1877.

Commission de la loi Laisant.

Le Temps a publié ce procès-verbal de la séance tenue avant-hier par la commission de l'armée :

Séance du 19 mars. — M. le président propose à la commission d'examiner la question du volontariat d'un an. Il faut d'abord se prononcer sur le principe du volontariat. Si on le maintient, le modifiera-t-on, et dans quelle mesure ?

Un échange d'observations a lieu entre M. Laisant, M. le président, M. Keller et M. Frogier de Ponlevoy, au sujet de renseignements à demander au ministère de la guerre.

La commission aborde ensuite la question du volontariat.

M. Pascal Duprat estime qu'il faut, avant d'étudier les modifications à faire au volontariat, examiner le principe même du volontariat, contre lequel l'orateur se déclare.

M. Keller rend compte de la discussion qui s'est engagée au sujet du volontariat dans la commission chargée de préparer un projet de loi sur les sous-officiers.

La commission paraît disposée à conclure que les examens du volontariat doivent être plus sérieux. Par ce fait que presque tous les candidats qui invoquent les bénéfices de l'article 54 de la loi du recrutement sont reçus, il arrive que les volontaires, admis à ce titre comme bacheliers ou élèves d'écoles spéciales, sont mêlés à des éléments très inférieurs. Il faudrait séparer les uns d'avec les autres des sujets auxquels on ne peut, dans le même espace de temps, donner la même instruction militaire.

En résumé, il faudrait limiter annuellement le nombre des volontaires, rendre les examens plus difficiles, et dans les commissions d'examen assurer la prépondérance de l'élément militaire.

Le volontariat deviendrait ainsi une institution à la fois utile à la société civile et à l'armée.

M. Pascal Duprat veut examiner le principe même du volontariat. Il le condamne comme constituant une inégalité flagrante et donnant des résultats mauvais.

Quant aux modifications proposées, l'orateur s'étonne que ceux-là mêmes qui ont proclamé la nécessité d'assurer, non-seulement l'instruction, mais l'éducation militaire du soldat, qui est surtout l'œuvre du temps, proposent de faire d'un soldat d'un an un officier pour la réserve de l'armée territoriale. C'est à cette nécessité de protéger les intérêts de la société civile que conduit la longue durée du service militaire.

On a donné au volontariat une extension injustifiable. Est-ce au nom des carrières libérales, des lettres, des sciences ou des arts que les fils des commerçants les plus modestes sont admis comme volontaires ?

L'orateur conclut, dans l'hypothèse du maintien du volontariat qu'il combat, à la réduction à 3,000 environ du nombre des volontaires, à la nécessité de rendre les examens plus difficiles et d'étendre à deux années la durée du volontariat.

M. Levasseur objecte que M. Pascal Duprat eût dû, dans l'ordre d'idées où il s'est placé, signaler l'inégalité résultant de l'existence des écoles polytechnique et de Saint-Cyr. Sans doute, les volontaires ne sont pas des soldats accomplis ; mais, si on les assujettissait pendant deux ou trois ans au service militaire, il y aurait lieu de craindre que ces jeunes gens n'eussent perdu l'habitude du travail de cabinet.

M. Laisant répond qu'une irrégularité ne saurait en justifier une autre. Si l'on veut mettre les écoles du gouvernement plus en harmonie avec une société égalitaire et démocratique, l'orateur n'aura garde de s'en plaindre.

Quant au volontariat, il faut se préoccuper non-seulement des avocats et des médecins, mais des ouvriers de l'industrie qui ont un métier spécial : tous les intérêts sont solidaires ; l'égalité n'est pas seulement un principe théorique, mais une utilité sociale.

L'orateur admet qu'il faut assurer l'existence de certaines carrières, et c'est cette conviction qui l'a déterminé à abréger la durée du service, et aussi à instituer des examens de libération au bout de la première et de la seconde année.

Il termine en déclarant que pour sa part il préfère l'exonération au volontariat, qui peut introduire dans l'armée des germes de mécontentement et d'indiscipline.

M. le président. — On a eu la prétention de supprimer le remplacement ; on luttait contre un instinct social invincible, on a rétabli le remplacement sous une forme nouvelle.

Le principe du remplacement n'est pas, comme on le prétend, une violation de l'égalité. Pourquoi s'opposer à l'exécution d'un contrat librement consenti entre deux hommes, dont l'un préfère donner une somme et ne pas servir, l'autre servir pour recevoir cette somme ?

Quels sont les résultats du volontariat ? Ils ne sont pas satisfaisants. Le moyen peut-être de rendre le volontariat plus sérieux serait d'exiger deux années de service au lieu d'une.

M. de Mun n'est pas favorable au volontariat, mais est peu touché, surtout quand il s'agit de questions militaires, des arguments tirés du principe de l'égalité. Il serait fâcheux de modifier le recrutement de l'école de Saint-Cyr, qui est très propre à former de bons officiers.

Il reconnaît qu'on admet comme volontaires des jeunes gens que ne réclament pas les carrières libérales, et il constate que l'armée se trouve par là même privée d'un assez grand nombre de sujets capables de faire de bons sous-officiers.

L'orateur préférerait, lui aussi, le remplacement au volontariat ; il faut toutefois valoir les considérations qui rendent difficile

le rétablissement du remplacement et conclut à une réduction considérable du nombre des volontaires ; les bacheliers en lettres et en sciences, les élèves des écoles spéciales mentionnées dans l'art. 53 pourraient être seuls admis à faire leur volontariat, mais vu cette restriction et dans l'intérêt des carrières libérales, M. de Mun se prononce contre la durée du volontariat portée à deux ans.

M. le président ne croit pas que deux ans soient une interruption sérieuse et préjudiciable aux études, le métier des armes élève les caractères ; il fortifie le corps et l'âme. Ayant servi deux ans, ces jeunes gens pourront faire de bons officiers dans la réserve et dans l'armée territoriale ; quelques-uns, peut-être, resteront comme sous-officiers dans l'armée active.

Mais pourquoi vouloir accorder le volontariat qu'aux carrières libérales et le refuser au cultivateur par la forme même de l'examen rendu plus difficile ?

M. Pascal Duprat conclut de cette discussion que les partisans d'un long service en arrivent forcément au remplacement. Ce qu'a voulu la loi actuelle, c'est que le passage à un régime militaire nouveau ne fut pas trop dur. L'orateur termine en condamnant le remplacement.

Une nouvelle séance de la commission était annoncée pour ce matin, neuf heures.

Etranger

LE DISCOURS D'OUVERTURE DU PARLEMENT TURC.

Constantinople, 19 mars, soir.

Voici, pris à l'oreille, un résumé aussi exact que possible du discours prononcé par Abd-ul-Hamid à l'ouverture des Chambres, qui a eu lieu aujourd'hui, à midi 20, en présence des députés seuls, le Sénat n'étant pas encore nommé.

Le sultan a commencé par mettre en relief les avantages du régime constitutionnel. Il a parlé de liberté personnelle, de droits individuels. Il s'est efforcé de dé-

En voyant croître le crédit suppose de son ancien garçon, il passa, insensiblement de la haine à l'admiration.

Enfin un matin il arriva chez lui, et pendant qu'il ne pouvait vivre plus longtemps brouillé avec son cher élève, et qu'il venait lui demander pardon du passé, Julien accepta sans peine une réconciliation qui combait tous ses vœux.

La prospérité n'avait rien changé à ses affections, et sa première condition fut que le projet de mariage formé autrefois pourrait enfin s'accomplir.

Maitre Rouillard n'eut garde cette fois de s'opposer. Il donna au jeune ouvrier sa mère en mariage, et lui abandonna son commerce.

Lorsque Julien, rayonnant de bonheur, vint conduire sa jeune femme à son parrain, celui-ci lui prit l'oreille et dit en riant : Tu ne l'attendais pas, ça, poverino, quand je t'ai accordé pour tout présent la permission de t'appeler ton parrain ?

— C'est la vérité, répliqua Noiraud, j'étais loin de croire que je devrais tout à ce titre.

— C'est que tu ne connaissais pas les hommes, piccolo, dit le cardinal : à la cour, vois-tu, on ne réussit pas à cause de ce que l'on est, mais à cause de ce que l'on paraît être.

(Magasin pittoresque, tome XII.)

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CARDINAL. (Suite et fin.)

Celui-ci n'était point encore revenu de son étonnement lorsqu'il fut introduit, quelque temps après, dans le cabinet du cardinal.

Mazarin s'aperçut de son trouble, et lui en demanda la cause. Il lui raconta ce qui venait de lui arriver.

— Bravo, bravo, murmura le ministre en se frottant les mains ; puisqu'ils veulent que tu les protégés, caro, il faut les protéger.

— Comment ! dit Julien étonné, vous voulez que je sollicite pour eux, mon parrain ?

— No, no, pas de sollicitations ; mais laisse-les croire que tu as du crédit, poverino ; le crédit, ça se paie.

— Ainsi, mon parrain, vous voulez que je reçoive... Réponds toujours, Julien ; il ne faut jamais refuser ce qu'on nous donne de bonne volonté. Si tu ne les paies pas en bons offices, tu les paieras en reconnaissance.

Noiraud se leva de plus en plus étonné. Mais ce fut bien autre chose lorsque, deux jours

après, il reçut un sac de trois mille livres, avec un billet de remerciement écrit au nom du commandeur, dont le neveu venait d'être nommé colonel.

Il achevait de compter la somme, lorsque le sieur Dubois entra essouffé.

— Vous l'emportez, monsieur de Noiraud, dit-il d'un air dans lequel la mauvaise humeur le disputait à une sorte de respect ; mes concurrents ont eu le privilège. J'ai eu tort de vouloir lutter contre votre influence, et je m'en punis. Voici les dix mille livres proposées ; ce sera un à-compte sur la première affaire, pour laquelle j'espère que vous nous serez favorable.

Il avait ouvert son portefeuille, et déposé sur la table une dizaine de billets signés par les plus riches négociants du Hayre et de Dieppe.

Julien voulut les refuser, en affirmant qu'il était complètement étranger à ce qui s'était passé, qu'il venait d'en apprendre la première nouvelle ; mais le traitant ne voulut pas même l'entendre.

— C'est bon, c'est bon ! s'écria-t-il en gagnant la porte ; vous êtes discret. Son Eminence vous a défendu de la compromettre. Je ne vous demande rien, je crois tout ce que vous voudrez ; promettez-moi seulement qu'à l'occasion vous ne parlerez point contre moi.

Quant à cela, répliqua Julien, je vous le jure ; mais... — Cela me suffit ! s'écria Dubois ; je crois à

voilà, monsieur de Noiraud et de votre côté, si vous avez jamais besoin de quelques milliers de livres, n'oubliez point que je serai toujours heureux d'être agréable au fils du cardinal.

Il salua profondément, et sortit sans dire un mot.

Julien ne manqua point de tout dire au ministre, qui se frotta de nouveau les mains et lui ordonna de garder les sommes reçues. Elles furent bientôt grossies par de nouvelles largesses des courtisans.

Le jeune orfèvre avait beau protester qu'il était sans crédit, et qu'on ne devait lui imputer ni l'insuccès ni la réussite des demandes adressées à son parrain, toutes ses dénégations étaient inutiles et ne servaient qu'à confirmer l'opinion générale.

Au bout de quelques mois, Julien se trouva enrichi par les présents que l'on continuait à lui faire d'accepter.

Or, pendant ce temps, au contraire, les affaires de maître Rouillard n'avaient fait que péricliter. N'ayant pu se faire nommer orfèvre de la cour, il perdit, par suite des déconforts lentés à cette occasion, la clientèle des ennemis du cardinal, et se trouva ainsi, selon le proverbe, entre deux selles, assis par terre.

Il attribua d'abord l'insuccès de sa requête à l'opposition de Julien, et en conçut un vil ressentiment contre le jeune homme ; mais c'était une de ces molles natures près desquelles la réussite a toujours raison.



montrer que « seul » le Parlement « est appelé à rendre tout son éclat à l'Islam dont il deviendra le plus ferme appui, en consolidant d'une manière inébranlable l'empire des Osmanlis. »

Il a énuméré ensuite les projets de loi qui seront l'objet des délibérations du Parlement pendant sa première session qui commencera demain, 20 mars. Ces projets de loi sont :

Lois sur la nationalité ottomane, sur la liberté individuelle, sur la liberté de la presse, sur les associations commerciales, industrielles, agricoles, sur la liberté de l'enseignement, sur l'instruction publique, sur l'assiette de l'impôt, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur l'inviolabilité du domicile, sur la procédure, sur les attributions ministérielles, sur la mise en jugement des ministres, sur la nomination et les attributions des fonctionnaires ;

Lois électorales, sur le pouvoir judiciaire, sur la compétence des tribunaux, sur les procureurs impériaux (ministère public), sur la cour des comptes, sur l'administration provinciale, sur les conseils généraux et les conseils administratifs ;

Lois municipales, sur l'état de siège, sur l'instruction obligatoire ;

Codes de procédure civile, de procédure criminelle, de commerce.

Après cette longue énumération, le sultan exprime les vœux sincères qu'il fait pour que Allah daigne éclairer les esprits des premiers législateurs de l'empire et les tourner seulement vers le bien de tous, en mettant de côté les intérêts de chacun.

Cet appel au désintéressement a obtenu un accueil assez froid.

Abondant avec une certaine hésitation la question financière, le sultan met en relief les ressources de la nation, conjure le Parlement de n'épargner aucun effort pour parvenir à en tirer le plus grand parti possible, et proteste hautement « du désir, qu'il est certain de partager avec les représentants de l'empire, de parvenir dans un délai rapproché à mettre la Turquie en mesure de faire face à tous ses engagements. »

Le sultan a terminé sa longue lecture en faisant acte de souveraineté. Il a déclaré que sa sanction ne ferait jamais défaut aux actes du Parlement tant qu'ils ne renfermeraient rien de contraire au bien, à la dignité, à l'honneur de l'Islam.

L'approbation soulevée par ce discours a été bruyante, mais peu spontanée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### PREMIÈRES ÉCOLES DE CAVALERIE

EN FRANCE.

Création, en 1764, des premières écoles d'équitation militaire. — L'École des Carabiniers à Saumur. — Suppression des anciennes écoles et maintien de Saumur. — L'École de Versailles. — L'École de Saint-Germain. — Objet de cette dernière. — Rétablissement à Saumur de l'École de cavalerie.

L'emploi devenu général des armes à feu pendant les guerres de religion, et surtout durant le règne de Louis XIV, avait profondément modifié le rôle de la cavalerie, dont l'importance déclinait alors que s'accroissait le rôle de l'infanterie. Sans doute, les hommes de guerre du temps de Louis XIV avaient su se servir de la cavalerie et mettre de l'unité dans ses manœuvres d'ensemble, mais après eux et surtout pendant la guerre de Sept ans, le courage, la résolution, même l'audace de nos troupes à cheval, ne purent suppléer à leur défaut d'homogénéité, à leur ignorance des règles tactiques rendues nécessaires par le nouveau mode de combat de l'infanterie. En effet, tandis que celle-ci, jadis simplement pourvue d'une arme de jet, l'arquebuse, ou d'une arme de haste, la pique ou la hallebarde, avait reçu une arme à la fois de jet et de haste, le fusil à baïonnette, l'artillerie de campagne, plus légère et plus maniable, avait appris à se mouvoir sur les champs de bataille.

Nos revers de la guerre de Sept ans furent un avertissement que le ministère de M. de Choiseul ne voulut pas tarder à mettre à profit. Dès le 24 août 1764, Louis XV signa l'ordonnance créant cinq écoles d'équitation à Douai, Metz, Besançon, La Flèche et Cambrai, cette dernière spécialement affectée à l'arme des dragons.

Trois ans après, un manège ayant été construit à Saumur, dans le quartier des carabiniers, l'École de La Flèche y fut transférée, et dès lors resta affectée au seul

corps des carabiniers. Sous l'impulsion du lieutenant général de Poyanne, mestre de camp du corps, et du baron Livron, son major général, l'établissement de Saumur acquit bientôt une telle renommée que les autres corps de cavalerie lui envoyèrent des sous-officiers choisis parmi leurs plus intelligents, afin qu'ils fussent initiés aux méthodes d'instruction des carabiniers. Quand, à Saumur, on jugeait ces sous-officiers suffisamment instruits, on les renvoyait à leur régiment, afin qu'à leur tour ils devinssent instructeurs de leurs camarades.

Cette espèce de députation des régiments, si honorable pour l'École de Saumur et les carabiniers, était toute volontaire, par conséquent facultative, de la part des autres corps ; elle devint obligatoire en 1774, quand une ordonnance royale eut licencié les quatre autres écoles d'équitation et réglé que chaque colonel des régiments de cavalerie enverrait à Saumur, comme élèves instructeurs, quatre officiers et quatre bas-officiers. Par ce système, le secrétaire d'État de la guerre comptait arriver à l'unification de la tactique dans chaque catégorie ou arme de cavalerie.

Après un siècle, le système inauguré en 1774 est encore en vigueur, à bien peu de chose près.

Pendant vingt ans, cette première École de Saumur ne subit que des modifications de détail ; mais la suppression des ressources qui lui étaient affectées entraîna son licenciement. Avant de disparaître, elle avait eu le temps de former quelques-uns de ces officiers de cavalerie, à la fois audacieux et pleins de ressources, qui devaient tant contribuer à l'illustration de nos armées. Elle avait fréquemment été autorisée à recevoir des officiers étrangers désireux d'étudier de près nos méthodes d'enseignement, et, parmi eux, le plus heureux de nos adversaires, sir Arthur Wellesley, plus tard duc de Wellington, qui avait reçu de professeurs français les principes de l'équitation et de la tactique équestre.

L'École disparue, l'instruction des régiments se trouva de nouveau à la merci des chefs de corps, mais heureusement que la plupart de ceux-ci avaient passé par Saumur et qu'ils maintinrent des principes qui avaient l'avantage de se trouver en concordance parfaite avec les qualités de hardiesse et d'élan particulières à notre race. Toutefois, on ne fut pas longtemps sans remarquer une certaine inclination des colonels à agir isolément, d'après leur inspiration propre et non plus suivant des principes fixes combinés pour assurer cette unité d'efforts sans laquelle le résultat d'une opération de cavalerie peut devenir problématique. La nécessité d'un centre de direction devenait évidente, un décret fut rendu, le 2 février 1796, qui établit à Versailles, dans les bâtiments des anciennes écuries royales, une grande École d'équitation. Le 12 mai 1798, un décret imposait à cet établissement le nom d'École nationale d'instruction des troupes à cheval.

Jugée insuffisante, l'École de Versailles fut pendant quelques années une succursale à Angers ; mais, en 1809, l'établissement de Versailles et sa succursale étaient supprimés. Les cadres et le personnel administratif, transportés à Saint-Germain, furent installés dans le vieux château, aujourd'hui Musée gallo-romain, et formèrent une nouvelle École de cavalerie.

Versailles, comme autrefois Saumur, avait reçu des officiers et des sous-officiers de cavalerie, afin d'en faire des instructeurs pour les corps. L'École de Saint-Germain devint pour la cavalerie ce que Saint-Cyr était pour l'infanterie. L'École polytechnique pour les armes savantes, une pépinière d'officiers. Elle reçut des jeunes gens de seize ans, possédant déjà une certaine instruction et devant acquérir, avec la pratique de l'équitation et de l'escrime, la connaissance approfondie du cheval, comme instructeur de guerre, et s'initier à la tactique de la cavalerie.

L'École de Saint-Germain, par laquelle avaient passé la plupart des anciennes familles de France, préférant le service de la cavalerie au service de l'infanterie, disparut à la chute de l'Empire. Elle fut remplacée, dès le 2 décembre 1814, par une nouvelle École que le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, rétablit dans les anciens bâtiments de Saumur, transformés depuis plus de vingt ans en quartier de cavalerie et en casernes pour dépôts de conscrits. Cette École fut reconstituée avec un programme tout à fait analogue à celui

qui avait été en faveur avant la Révolution, c'est-à-dire qu'elle eut pour mission de former des instructeurs pour tout le corps de cavalerie et que chaque régiment dut y envoyer deux officiers du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant et deux sous-officiers.

Si les événements de 1815 ne firent que suspendre un instant le fonctionnement de l'École de Saumur, ceux de 1822 amenèrent son licenciement et l'installation, à Versailles, d'une section d'École relevant de l'École de Saint-Cyr. Cette organisation, dont l'insuffisance fut bien vite reconnue, ne pouvait être que provisoire ; aussi une ordonnance du 14 novembre 1823 rétablissait-elle à Saumur l'École de cavalerie qui, depuis cette époque, n'a plus subi de déplacement.

Nous n'avons pas à noter ici les phases diverses par lesquelles ont passé les règlements et les programmes des Écoles de cavalerie, règlements et programmes souvent renouvelés et modifiés, mais qui tous, pour l'École actuelle de cavalerie, sont résumés et coordonnés dans le règlement ministériel du 30 août 1873.

(Bulletin français.) PAUL LAURENCIN.

### CRUES DU CHER ET DE LA CREUSE.

D'après des dépêches reçues à la préfecture de Maine-et-Loire, la Creuse et le Cher sont en crue.

A Noyers, le Cher paraît devoir s'élever le 22 mars vers midi à 2<sup>m</sup> 75.

Au Blanc, la Creuse était déjà, avant-hier à 4<sup>m</sup> 50.

Les collégiens ne se plaindront pas cette année, dit l'Espérance du peuple. On vient de fixer l'époque des vacances scolaires : les distributions de prix auront lieu le 6 et le 7 août, et la rentrée sera fixée au 8 octobre : cela leur fera deux mois pleins.

Niort. — Un brave Niortais, Philippe Vitié, cordonnier, demeurant avenue de La Rochelle, se présentait, il y a quelques jours, au bureau de l'état civil pour déclarer son quarante-sixième enfant. Vitié a 70 ans ; sa femme, qui est la troisième, a 40 ans. Le dernier né est un garçon, ce n'a pas été sans difficultés que le père a pu lui trouver un prénom qu'il n'eût pas déjà donné à l'un de ses aînés. Il s'est décidé à l'appeler Adolphe-Arsène.

Une course intéressante. — Le Journal de Bordeaux donne certains détails au sujet d'une course intéressante qui doit avoir lieu sur la route de Bordeaux à Cérons.

C'est au 26 de ce mois qu'est fixé le grand Match, engagé au dernier concours hippique entre M. le baron Finot et M. P. Voici comment on procédera :

M. d'Autichamp fils montant Jacinthe, à M. le baron Finot, et M. P. montant son cheval Zeithus, partiront à midi de la Pyramide, route de Toulouse, et se rendront à Cérons, but de l'arrivée.

M. P. ne devra aller qu'au trot, l'allure de Jacinthe est laissée à la libre volonté de son cavalier. Le pari est de 4,000 fr., avec un dédit de 2,000 fr.

Le monde sportif se préoccupe vivement de ce match intéressant, et de nombreux paris particuliers ont été engagés.

La distance à parcourir est de 30 kilomètres. Il ne faudra pas plus d'une heure à nos sportsmen pour la franchir.

On lit dans le Journal d'Agriculture : La Société d'agriculture de l'Aude ouvre un concours sur l'emploi le plus utile du marc de raisin. Une médaille d'or et une médaille d'argent seront attribuées aux meilleurs travaux sur ce sujet. Ces travaux devront être rédigés sous forme de mémoire et appuyés sur des succès obtenus dans la pratique par les auteurs eux-mêmes ou, tout au moins, soutenus d'expériences dont la source sera indiquée. Ils renfermeront des détails suffisants, à la portée de la généralité des viticulteurs, pour l'application facile des moyens qui seront indiqués par les auteurs. Les mémoires devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1877, au secrétaire de la Société centrale d'agriculture de l'Aude, à Carcassonne. C'est au triple point de vue de la distillation, de la nourriture du bétail et de l'emploi comme engrais que les concurrents devront envisager l'utilité du marc de raisin.

## Faits divers.

### DEUX NOUVEAUX CRIMES A PARIS.

Nous n'en avons pas fini avec les drames lugubres. Dans la même journée, deux points opposés de la capitale, Clichy et le faubourg Saint-Antoine, ont été le théâtre de deux crimes qui rivalisent par leur atrocité avec ceux de Billoir et de Moyaux.

Au coin de la rue de la Providence et du passage Trouillet, au premier étage, demeurait une femme de soixante et un an, M<sup>me</sup> veuve Georget, qui, depuis la mort de son mari, survenue il y a six mois, était mariée et trois fils, dont deux seulement meuraient avec elle.

Le plus jeune était le soutien et la consolation de sa mère, l'aîné dépensait tout son argent au cabaret.

Dimanche, à deux heures, Auguste se prêtait à retourner à la verrerie Schmitt où il travaillait, et causait avec sa mère qui était au lit, quand un mot à propos de son jeune frère fit éclater sa fureur.

M<sup>me</sup> Georget répliqua sévèrement, le geste, furibond, s'élança sur sa mère, frappa à coups de poings, la tira hors du lit et, la jetant à terre, se mit à lui marteler la figure à coups de talons, jusqu'à ce qu'elle ne remuât plus. Quand il le vit en mouvement, il la traîna dans un petit cabinet attenant à la chambre à coucher et se cacha tranquillement.

La concierge, M<sup>me</sup> veuve Biswang, entendit le bruit de la lutte, sans en conclure la gravité ; elle regarda Auguste Georget et s'aperçut avec terreur qu'il tenait les mains et le nez pleins de sang.

Au mouvement d'horreur qu'elle ne réprima, le jeune homme dit avec un grand calme :

— J'ai tout fait, je ne veux pas sauver !

La concierge, épouvantée, voulut aussitôt aller avertir la gendarmerie.

En la voyant se lever et partir tout effrayée, Auguste, qui était resté sur la porte, s'élança en s'adressant aux passants arrêtés :

— Eh bien, quoi ? Qu'est-ce que vous avez ? Vous me regardez comme si vous ne m'avez jamais vu. J'ai fait l'affaire, puis après ?

Et il se rendit chez une marchande de vins, M<sup>me</sup> Guignardel, dite Baptiste, où il manda, toujours avec la même tranquillité, des habits pour changer, de l'eau pour laver et un lingon pour s'essuyer.

Mais le bruit du crime s'était répandu, un autre ouvrier verrier nommé Debray, sur le meurtrier et le maintint jusqu'à l'arrivée des gendarmes et de M. Paul Goussier, commissaire de police.

Pour le conduire à la maison d'arrêt de la commune, on a dû lui faire prendre des chemins détournés, afin de le soustraire à la colère publique.

Le corps de M<sup>me</sup> Georget, dont la tête affreusement mutilée, a été transporté à la Morgue.

L'autre crime n'est guère moins effrayant.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des gardes républicains qui passaient dans la rue ont été requis par un jeune homme à l'air effaré, aux yeux hagards :

— Venez vite, leur dit-il, je viens de trouver ma mère pendue dans sa chambre à coucher.

Les deux militaires, montant aussitôt, trouvèrent effectivement la dame Latour pendue dans son cabinet de toilette.

Coupant la corde, ils déposèrent le corps sur le lit, en attendant l'arrivée de M. Baudouin qui avait été prévenu.

Le docteur Delineau, qui avait accompagné le magistrat constata à première vue que la mort, remontant à quelques heures, était due à un crime et non à un homicide. La victime avait les deux jambes liées au-dessus du genou et la tête enveloppée dans son tablier.

Les tiroirs de la commode avaient été complètement dévissés, une paire de pistolets de poche fut trouvée sur la cheminée et la salle à manger.

On croit être sur la trace de l'auteur du crime.

Jetons maintenant un regard sur la province, et nous verrons que les crimes



toutes sortes n'y sont pas moins fréquents qu'à Paris. Voici les plus récents :

**Cherbourg.** — On vient de retrouver dans la fosse d'aisance de la maison habitée par sa mère, le cadavre de M<sup>me</sup> Maria Asselin. Cette femme avait disparu depuis vingt et un jours sans que l'on ait pu savoir ce qu'elle était devenue. On ignore encore s'il y a eu crime ou suicide. L'enquête se poursuit.

**Epernay.** — Le 16 mars, vers neuf heures du soir, un jeune homme, nommé Bocher, se rendait de La Noue à Châtillon-sur-Cher, se rendait de sa famille. Au moment où il atteignit le chemin qui longe le parc d'Esternay, trois coups de fusil furent successivement tirés sur lui.

Ce jeune homme avait heureusement pas été atteint; il prit la fuite et rencontra dans sa route le garde-chasse de La Roche-Lambert qui, accompagné de sa femme, retourna à Beauvais. Il essaya de les dissuader de suivre ce chemin, en leur racontant ce qui venait d'arriver; mais le garde-chasse ne voulut pas tenir compte de l'avertissement et continua sa route.

Quelques minutes après, Bocher entendait un nouveau coup de feu, puis les cris désespérés de la femme du garde qui appelait au secours.

Le malheureux garde, ayant sa femme au bras, avait été frappé d'une balle au flanc gauche; la mort avait été instantanée.

On est sur les traces de l'assassin.

**Château-lin.** — Il y a quelques jours, une jeune fille de 20 ans était assommée près de cette ville, par un voleur de ireux de garder l'incognito la victime n'est heureusement qu'à demi-morte, et l'on assure qu'elle va un peu mieux.

La justice a également dû se transporter à Colliorec pour nouer connaissance avec une aimable jeune personne de dix-huit ans, mariée depuis six semaines seulement et qui a tenté deux fois déjà — mais en vain — d'empoisonner son mari. On a saisi chez elle une certaine quantité de phosphore et une fiole contenant un poison qui sera soumis à l'examen des hommes compétents.

On prête à cette chaste et tendre épouse une parole vraiment remarquable. « Je tiens, aurait-elle dit, à être veuve au moins quatre fois dans ma vie. Si le propos est sérieux, il peut donner un argument aux députés radicaux qui cherchent à établir le divorce; évidemment, si les unions mal assorties pouvaient se dénouer au gré de la partie mécontente ou méfaisante, la jeune femme de Colliorec n'aurait pas besoin d'appeler à son aide le poison pour s'assurer la liberté de choisir à tour de rôle tous les gars du canton. »

Il vient de mourir à Voutensy, près Vermon (Voussay), une dame Mercier, qui comptait 68 années de mariage, et qui laisse quarante et un enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

M. de Tonneins, ancien avoué et ancien roi d'Araucanie, est, dit-on, fort malade et dans un déclin complet; à l'hôpital de Bordeaux, le *Moniteur universel* raconte la façon dont cet excentrique devint roi des Araucanais.

Après avoir terminé ses études au collège de Périgueux, M. de Tonneins fut nommé avoué près le tribunal de cette ville; mais, dès 1855, il renonça à ses fonctions ministérielles et se mit en route pour le Chili, dont le président était alors son débiteur.

On raconte que ce dernier, à cette époque dans une situation financière assez difficile, offrit en paiement à son avoué le royaume d'Araucanie.

Cette proposition était au moins dérisoire. Le Chili n'avait aucune autorité sur le pays que son président octroyait avec tant de générosité à l'un de ses propres créanciers. M. de Tonneins, toutefois, accepta et quitta Santiago sans plus tarder, pour aller prendre possession de ses Etats.

L'accueil qu'on lui fit ne fut pas précisément enthousiaste. Les Araucanais, ayant prêté difficilement ou plutôt ne comprenant point la nécessité de placer un chef étranger à la tête de leur gouvernement, Ah! si on leur avait envoyé l'ex-avoué de Périgueux comme gouverneur, ils auraient

me poisson... Mais non, le blanc n'entendait nullement se faire manger — à aucune sauce.

Malgré les difficultés, — dont on s'imagine facilement la nature, — que rencontrait cet étrange héros, il parvint à éviter le bûcher. En moins d'un mois il avait réussi. — quel prodige! — à ne plus exciter l'appétit de ses sujets.

Les caciques, au contraire, l'admettaient à leur table, l'accueillaient dans leurs rangs lorsqu'ils partaient pour quelque expédition, lui faisaient fête, le trouvaient drôle. Les relations étant ainsi engagées, M. de Tonneins ne craignit pas d'expliquer le but de son voyage, développer ses projets, exposer ses idées, et — chose singulière! — les Araucanais, rangés en cercle autour de lui, agiterent leur tête parée de plumes, en signe d'affirmation, chaque fois qu'il formula une nouvelle ambition.

Ils en arrivèrent — par les aux grenouilles de la fable — à demander un roi.

L'ancien avoué de Périgueux fut naturellement choisi et proclamé sous le nom d'Orélie-Antoine I<sup>er</sup>.

A partir de cette souveraineté, ce fut contre les Chiliens qu'eut à lutter le nouveau roi, assez imprudent pour leur avoir déclaré la guerre. Pris par un parti de cavaliers, dans la plaine de *los Perales*, il fut garrotté, emmené, et finalement jeté en prison. Rendu à son pays, grâce à l'intervention du gouvernement français, on vit paraître en police correctionnelle Sa Majesté déchuë, pour avoir refusé de payer un billet souscrit par Elle. Enfin, il reprit la mer, il y a quelque temps, pour essayer de regagner son trône.

Au mois d'avril de l'année 1874, l'ex-avoué reprit une dernière fois le chemin de ses Etats. Il arriva à Buenos-Aires sous le nom de Jean-Prat, et il allait gagner l'Araucanie lorsque les Chiliens, ses ennemis implacables, lui firent reprendre la route de Périgueux.

C'est en débarquant à Bordeaux qu'il fut atteint d'une maladie grave. On le fit entrer à l'hôpital. Il a cinquante-six ans.

Le jour de son entrée — coïncidence bizarre — la fille de Léon VII, roi d'Arménie et de Jérusalem, qui rendit le dernier soupir dans un hôpital, épousait à Milan un ouvrier maçon.

Dormez en paix, pauvres rois de carton, comme dirait un Parisien du boulevard.

Quelques journaux ont annoncé la mort d'Orélie-Antoine I<sup>er</sup>, roi d'Araucanie. Ce souverain, détroné, ancien avoué de Périgueux n'a point succombé, mais il est malade à l'hôpital Saint-André, à Bordeaux.

Une souscription est ouverte en sa faveur, et plusieurs notabilités bordelaises, entre autres M. Donnet, se sont intéressées à la position d'Orélie-Antoine et sont allées le visiter. Les avoués de Bordeaux n'ont point oublié leur ancien confrère. Les journaux de la Gironde se sont mis à la tête de la souscription et déjà une somme importante a été réunie.

**Puissance de la publicité.** — Quand on voit la façon dont nos voisins d'outre-Manche comprennent la publicité, on est forcé de s'avouer que nous sommes encore en France véritablement dans l'enfance de l'art. Voyez plutôt les curieux détails que nous donne à ce sujet le correspondant de Londres de la *Revue britannique*.

Le professeur Holloway, par exemple, a fait dans ce genre de véritables merveilles. Après avoir fondé à Londres une retraite pour les convalescents, qui lui a coûté douze millions cinq cent mille francs, il vient de déposer deux millions cinq cent mille francs pour la fondation d'un collège pour femmes, sous la seule condition que l'on érigerait sa statue dans la cour d'honneur, et qu'on inscrirait sur le portail: *Holloway College*.

Pas un sou de souscription n'a été recueilli pour cette fondation. Le professeur n'a pu réussir à se faire pardonner l'origine de sa fortune, qui n'est autre que la vente de ces pilules « rafraichissantes, purgatives et restaurantes, bienfait inestimable accordé au genre humain, » et certain origent « sans pareil, qui en vingt-quatre heures etc. » dont on voit l'affiche s'élever sur les murailles des grandes villes de l'univers, sur la grande muraille de la Chine comme sur les rochers de la Nouvelle-Zélande, sur les cèdres des forêts vierges de l'Amérique du Sud

et sur les rochers à pic des montagnes Rocheuses. On rapporte que, lors du débarquement du nouveau gouverneur envoyé pour prendre possession des Iles Fidji, au nom de l'Angleterre, ce fut un baril de pilules de Holloway qui fut le premier colis débarqué, et que le premier ballot qui fut déposé sur la berge contenait des milliers d'affiches proclamant les rares vertus de ces pilules.

Mais tout cela n'est rien encore auprès du fameux Roovland, propriétaire de l'huile maassar. Obligé de prêter serment devant le tribunal dans un procès de contrefaçon, il déclara que son revenu annuel à quelque chose comme une centaine de mille livres sterling, ce qui fait un capital de cinquante millions de notre monnaie, et dont il était obligé de dépenser plus de la moitié en annonces.

Vous est-il donc nécessaire de tant déboursier pour la publicité? lui demanda le juge étonné.

Tellement nécessaire, milord, que, voulant essayer une fois de l'économie, j'ai suspendu mes annonces pendant quinze jours.

Eh bien, malgré l'ancienneté de mon maassar et de mon aydar, malgré la vertu reconnue qu'ils possèdent tous les deux, la vente a tellement baissé pendant la durée de cette malheureuse expérience qu'il m'a fallu plus de trois mois pour en réparer les effets.

On cite encore le pharmacien inventeur de la magnésie calcinée, avec quatorze enfants, qui étonnait la ville de Brighton par le déploiement d'un luxe de chevaux et de voitures dépassant celui de la reine; il se promenait en équipage à quatre chevaux, suivi d'une procession solennelle de six voitures superbes qui contenaient les membres de sa famille.

### Dernières Nouvelles.

Berlin, le 19 mars, soir.  
Dans nos cercles officiels on considère comme très-probable le refus de la Sublime Porte d'accepter le protocole anglo-russe, toute action coercitive n'étant nullement exclue par les clauses de ce document.

On paraît beaucoup craindre, dans le monde diplomatique, que la surexcitation des esprits à Constantinople ne permette pas à la Turquie d'accepter les propositions russes.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie un article des plus malveillants, en donnant à la presse française le conseil de se montrer assez prudente pour ne pas forcer l'Allemagne à lui fournir une nouvelle et terrible preuve de la force de son unité nationale.

### Chronique Financière.

Bourse du 20 mars 1877.  
Le marché n'a pas supporté aussi facilement qu'hier les réalisations de bénéfices des acheteurs; la clôture s'est faite à 74.05 et 108.22 1/2, c'est-à-dire au plus bas cours de la journée après une tentative inutile de reprise. Deux causes ont motivé ce retour de la spéculation à des idées plus modérées; les Consolidés anglais, qui n'ont du reste suivi qu'avec peine et de très-loin notre place dans le mouvement de hausse lancé par elle, sont arrivés en baisse de 1/8 à 96 5/8. Le premier du mois ils étaient à 96 5/16 et notre 8 0/0 à 106.80; la progression trop rapide des cours fait arriver des inscriptions sur le marché; les prix sont moins élevés au comptant qu'à terme et les recettes générales vendent 6,000 fr. de 3 0/0 et 24,000 de 5 0/0. Le 5 0/0 italien perd 0.03 et à 74.17 1/2, le 5 0/0 turc finit comme hier à 15.45 après 13.40. Le marché des actions des Tramways, est encore plus mauvais que d'habitude. Les actions des Tramways nord, dont l'assemblée a lieu demain, reculent à 365, en baisse de 15 fr. Les actions des institutions de crédit subissent toutes une réaction plus ou moins forte. Le Crédit foncier est faible à 648.75. On offre le Mobilier espagnol à 608.75. Les valeurs du groupe de la Méditerranée sont très-basses. Les Autrichiens se soutiennent difficilement à 470. Le Nord de l'Espagne recule à 275. Les titres de Suez reculent de quelques francs.

### BATEAUX-OMNIBUS DU LAC DE GENÈVE

Capital: 975,000 francs.  
Société constituée suivant acte déposé chez M. Vassal, notaire à Paris, et dont les assemblées générales des 17 et 24 janvier 1877.  
Siège social: rue de la Chaux-de-Fonds, 64, Paris.

### Emission de 2,600 Obligations

Rapportant 24 francs nets d'impôts, payables par trimestre et remboursables à 400 fr. en 25 ans.

Prix d'émission: 340 francs.

Jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1877.

En souscrivant	50
A la répartition	78
Le 30 avril 1877	90
Déduct. du coupon d'avril	84
Le 30 mai 1877	18 75
Le 30 juin 1877	12 50
<b>Total</b>	<b>334</b>

Il est créé également des quarts d'obligations rapportant annuellement 6 fr. nets d'impôts, payables par trimestre et remboursables à 100 fr. en 25 ans.

Prix d'émission: 85 francs.

En souscrivant	12 50
A la répartition	18 75
Le 30 avril 1877	22 50
Déduct. du coupon d'avril	1 50
Le 30 mai 1877	18 75
Le 30 juin 1877	12 50
<b>Total</b>	<b>85</b>

Ces titres représentent deux ans de amortissement non comprise, un intérêt de 6 0/0 l'an sur les versements anticipés.

Toutes les formalités seront remplies pour obtenir l'inscription à la cote officielle, à Lyon, Paris et Genève.

### La souscription sera ouverte

Les 21, 22 et 23 mars 1877,

A PARIS: au Comptoir des Coupons, 10, place de la Bourse; 11, rue Feydeau;  
Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Envoyer par lettres chargées les fonds, billets de Banque, mandats, coupons, chèques, à M. Boisson, directeur du Comptoir des Coupons, 10, place de la Bourse, Paris.

Seront reçus comme espèces tous les coupons payables à l'échéance d'avril ou les valeurs négociables au cours du jour de la réception.

### Rob Boyveau-Lafleur. Sirop végétal dépuratif.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalésclère Du Barry*, sur les étiquettes.

### SANTÉ A TOUS. REVALESCLÈRE Du BARRY de Londres

La REVALESCLÈRE Du Barry est la plus puissante reconstituante de sang, de nerfs, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant, combat les dépensations excessives, un invariable succès les maux de digestion (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, pleuro-pneumonies, ballonnement, palpitations, diarrées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, agueurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardes, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, névroses, épuisement, débilement, rhumatisme, gonit, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbute, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toutes les affections et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de la poitrine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes; les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, elle est donnée à la nourrice, elle est non seulement excellente, mais elle prévient qu'elle soit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hémorrhagées. Quatre fois plus nutritive que la viande sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plombières, le marquis de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences et nausées. N<sup>o</sup> 46,270: M<sup>me</sup> Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. N<sup>o</sup> 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois



par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.  
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalsciére* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalsciére* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;

ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse. Preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui

s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigène. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue de la République, N° 10; à Orléans, chez M. GONDRAND, rue d'Orléans, N° 10; à Paris, chez M. J. RUSSON, quai de Limoges, N° 10; chez les bons pharmaciens et épiciers. — Le Barry et C., 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53  
SAUMUR

## MERCERIE, RUBANS, PASSEMENTERIE MODES

Samedi 24 Mars

# OUVERTURE DE DEUX NOUVEAUX MAGASINS

et mise en vente

## DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE VENDENT TOUT BON MARCHÉ, entièrement de confiance, et échangent ou remboursent toute marchandise ayant cessé de plaire.

Etude de M. DENIEAU, notaire  
à Allonnes.

### A VENDRE à l'amiable.

1<sup>re</sup>. Immeubles à Allonnes.

Une petite propriété, située à la Thibaudière, commune d'Allonnes, comprenant maison d'habitation, maison d'exploitation, terres, vignes et prés, le tout d'une contenance de 4 hectares 26 ares environ.

2<sup>de</sup>. Maison à Saumur.

Une maison, située à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, n° 14 et 16, portée au plan cadastral de la commune de Saumur sous les n° 380, 380 bis et 381, section G, pour une contenance de 2 ares 85 centiares.

3<sup>es</sup>. Immeubles à Montsoreau.

1<sup>re</sup>. Une maison, située au Port-au-Vin, commune de Montsoreau, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à cheminée et l'autre froide, cave voûtée au midi de ces trois chambres, au premier étage, quatre chambres, dont deux à cheminée et les autres froides; deux greniers au-dessus, couverts en ardoises; petite boutique, cave voûtée dessous, lieux d'aisances, cour entre ces bâtiments; le tout joignant du levant une ruelle conduisant de l'ancienne place à la Loire, du midi M. Jean Muray, du couchant M. Muray et du nord, le route de Saumur à Chinon.

2<sup>de</sup>. Vingt-trois ares 93 centiares de terre labourable, à Mestré, commune de Montsoreau.

3<sup>de</sup>. Une parcelle de bois taillis, située même commune. Pour traiter et avoir des renseignements : S'adresser à M. DENIEAU, notaire à Allonnes. (143)

### A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER  
AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Foucard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duyal. S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

### A LOUER

DE SUITE.

UNE TRÈS-BELLE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue de Poitiers, n° 35.

S'adresser : soit à M. LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4; soit à M. PIZON, commissaire-priseur.

Commune de Distré

Près Saumur.

Le Maire de la commune de Distré demande un garde champêtre. (161)

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, cornues de clous en lôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés. Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,  
à Saumur.

On demande un garçon  
d'office au grand café de l'Union.

### ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lafecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure. Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Lafecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

### CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou à clinisob, sans sous-cuissés, et ne fatiguent point les hernies. M. V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

### BENZINE

COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADDRESS DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 5, rue Dauphine, PARIS. Se vend chez les Pharmaciens, Drogistes, Epiciers, Merciers, Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.